

## **DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

(Demande à formuler **8 jours minimum** avant le début des travaux)

Vous avez besoin de réserver le stationnement, le trottoir ou la chaussée pour réaliser des travaux ou effectuer un déménagement, **la demande d'occupation du domaine public est obligatoire.**

### Coordonnées du demandeur

Vous êtes:

Adresse complète:

Téléphone:

Courriel:

### Localisation de la demande

Adresse précise:

### Date demandée

Du :

Au :

### Motif de la demande\*

- Emménagement/Déménagement       Echafaudage       Benne  
 Grue ou nacelle       Dépôt de matériaux

Autres :

### Zone de l'occupation\*

Surface envisagée :  m<sup>2</sup>

- Trottoir       Chaussée       Stationnement       Espaces Verts

\*(Cocher une case minimum)

### Tarifs

- Forfait de base par dossier: 17,00 €
- Occupation privative de la voirie pour une durée ≤ 60 jours : + 0,50 € par m<sup>2</sup> et par jour.
- Occupation privative de la voirie pour une durée > 60 jours : + 0,85 € par m<sup>2</sup> et par jour.
- Route barrée : + 50,00 € par demi-journée
- Alimentation de chantier provisoire au sol sur domaine public + 1,10 € par ml et par jour
- Location de panneaux de signalisation 3,50 € par unité et par jour
- Location de barrières 5,00 € par unité et par jour

**Si l'occupation du domaine public concerne la chaussée, une demande d'arrêté de circulation est obligatoire.**

